



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 6764

## Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur un rapport établi par « the Netherland institute for South Africa » et mettant en cause des membres de services officiels français dans l'assassinat de la représentante de l'ANC en France, Mme Dulcie September, le 29 mars 1988 à Paris. Selon ce rapport établi pour le compte de la commission « Réconciliation et Vérité » constituée en Afrique du Sud pour enquêter sur les exactions de l'ancien régime d'apartheid, « les autorités de plusieurs pays d'Europe - comme le Royaume-Uni, la France et la Belgique - semblent avoir eu un comportement aveugle sur les opérations sud-africaines dans leur pays (...). Des membres des services de police ou de renseignement étaient basés dans plusieurs ambassades sud-africaines d'Europe où ils étaient autorisés à faire leur travail sans être gênés par les autorités locales ». En octobre 1996, M. Dirk Coetzee, l'ancien chef de la Vlakplaas - une unité spéciale chargée de mener une guerre clandestine contre les militants anti-apartheid - avouait que la section A de son ancien service, dirigée par un certain Craig Williamson, avait été l'artisan de l'exécution de Mme September. Selon le rapport qui vient d'être publié aux Pays-Bas, les services secrets français auraient été au courant de la préparation de cet assassinat et n'auraient rien fait pour l'empêcher. En outre, la protection qu'avait officiellement sollicitée Mme September lui aurait été refusée. Enfin, « un conseiller technique du ministère de l'intérieur » pourrait avoir activement soutenu les tueurs. Le Congrès national africain (ANC) du président Mandela vient de demander à la commission « Réconciliation et Vérité » que dirige l'archevêque Desmond Tutu d'enquêter « en détail » sur une éventuelle implication de fonctionnaires de services officiels français dans l'assassinat de Mme September. Il lui demande donc de lui préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre pour faciliter l'établissement de la vérité et la conclusion de l'enquête de police sur cette grave affaire.

## Texte de la réponse

Comme l'indique l'honorable parlementaire, une organisation non gouvernementale néerlandaise, « the Netherland Institute for South Africa » a effectivement publié un rapport, le 10 novembre dernier, dans lequel les services français sont accusés - sans que la moindre preuve ait été produite - de complicité passive lors de l'assassinat de la représentante de l'ANC à Paris, Mme Dulcie September, en mars 1988. Ces informations sont totalement dénuées de fondement et ont été démenties catégoriquement par la France. La police française et les services secrets français ont enquêté durant plusieurs années sur l'assassinat de Mme Dulcie September, mais l'absence d'éléments d'information suffisants a conduit le TGI de Paris à rendre une ordonnance de non-lieu en 1992. L'ANC a d'ailleurs salué, le 19 novembre dernier, « l'engagement de la police et des services français à poursuivre la recherche des auteurs de cet acte odieux » et s'est dit convaincu que l'assassinat de militants anti-apartheid « ne pouvait être que l'oeuvre des agents du régime ». Les autorités sud-africaines nous ont informé du prochain examen de cette affaire par la commission Vérité et Réconciliation (TRC) qui a été chargée de faire la lumière sur les crimes commis durant la période de l'apartheid et d'éventuellement accorder l'amnistie aux responsables. Des enquêteurs de la TRC ont donc été reçus à Paris dans la troisième semaine de novembre et toutes les facilités leur ont été accordées pour accéder au dossier constitué par le ministère de la justice. La TRC s'est dite très satisfaite, le 26 novembre dernier, de la coopération du gouvernement française

dans le cadre de cette enquête. Il a été convenu que le ministère de la justice français et la TRC resteraient en contact et que la justice française se saisirait à nouveau de cette affaire si des éléments nouveaux et consistants venaient à être recueillis par la CVR.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Claude Lefort](#)

**Circonscription** : Val-de-Marne (10<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 6764

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 novembre 1997, page 4118

**Réponse publiée le** : 26 janvier 1998, page 413